

ARCHÉOLOGIE  
DE LA FRANCE  
INFORMATIONS

## ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia  
Haute-Normandie | 2005

---

### Aizier – Berges de la Seine

Jimmy Mouchard

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/8085>  
ISSN : 2114-0502

#### Éditeur

Ministère de la culture

#### Référence électronique

Jimmy Mouchard, « Aizier – Berges de la Seine », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Haute-Normandie, mis en ligne le 01 mars 2005, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/8085>

---

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

---

# Aizier – Berges de la Seine

Jimmy Mouchard

---

**Identifiant de l'opération archéologique : 27006002**

Date de l'opération : 1987 (FP)

L'opération archéologique réalisée en 2005 sur le « site portuaire », dans l'actuelle propriété de Monsieur Yves Laurent, intervient après une première campagne de sondages (1987), un relevé topographique des vestiges apparents (2003) et une campagne de prospection électrique (2004). Commune estuarienne implantée sur la rive gauche de la Seine, Aizier se situe à la limite de la forêt de Brotonne, à l'ouest de l'église Saint-Pierre et à l'entrée d'une ancienne crique qui sépare les villages de Vieux-Port et d'Aizier. En marge des traces d'occupations gallo-romaines, les sources manuscrites n'attestent une véritable « dynamique portuaire » qu'à partir du XIII<sup>e</sup>s. : le port est concédé par ordre royal uniquement pour toute activité liée au transport de bois, avant de devenir à partir du XVII<sup>e</sup>s., un port à multi-usages. Après les premiers travaux d'endiguements (1849), l'activité portuaire s'affaiblit avant de disparaître totalement.

## Résultats des sondages en zone 1

La surface décapée en zone 1 s'étend sur 75 m<sup>2</sup> pour onze sondages réalisés (Fig. n°1 : Localisation des sondages de la zone 1 à l'issue de la campagne 2005) la nature du terrain (instabilité des parois) nous ayant contraint à réduire la longueur des tranchées (voir Fig.01).

### Le secteur C

Le secteur C est surtout marqué par la présence d'une construction massive en pierres sèches (MR1005), de plusieurs niveaux de remblais au sud et d'un « envasement » très important au nord de l'aménagement. La superstructure est élaborée à même le sable estuarien, selon un « empilement » grossier de blocs monumentaux en calcaire à silex sur

trois assises (largeur moyenne : 0,45 m). Calé de part et d'autre (nord-sud) par des lits de graviers ou de moellons, il semble destiné à contenir des remblais favorisant l'émergence d'un terre-plein. Il est orienté est-ouest et partiellement conservé dans la partie ouest de la propriété de Yves Laurent (long de 54 m en surface ; haut de 1,80 m). Construction dite « à joint vif », ce mur a été monté en « escalier », présentant une légère inclinaison vers l'intérieur, en moyenne de 9,03° (technique du parement « à fruit » courante pour les murs de soutènement). Dégagé, observé et relevé sur plus de 18 m dans ce secteur, ce mur ne présente aucun liant ou trace de résidus de mortiers hydrauliques, ou encore de crampons métalliques. L'altitude moyenne au sommet de ce parement est de 6,50 m NGF, et 4,70 m à sa base. De plus, la première assise apparaît plus érodée et présente des blocs plus polis, probablement la conséquence d'un contact permanent avec l'eau. Le mur présente également un « coup de sabre » dans sa partie ouest. Selon Laurent Dujardin (chercheur associé - CRAHM), certains blocs auraient été disposés en « délit », dans le sens contraire du lit. Ils présentent tous un équarrissement grossier. Aucune marque lapidaire n'est à signaler et les quelques traces d'outils repérées et relevées ne nous permettent pas de proposer une datation de ces éléments. Une étude en cours sur la provenance des blocs semble privilégier les carrières de Caumont.

Au sud du grand mur, les remblais sont principalement constitués de moellons, voire de niveaux plus compactés à la base (radier ?), et sont mêlés à des sédiments de teinte hydromorphe (eau permanente en-dessous de 5,40 m NGF). Ils suivent plus ou moins une pente sud-nord, depuis le pied de versant jusqu'au mur MR1005.

Si cet ouvrage (parement MR1005 et remblais) présente les caractéristiques d'une terrasse artificielle, aucun élément stratigraphique notable ne suggère l'existence d'un quelconque niveau de circulation.

Au nord du mur MR1005, les séquences stratigraphiques des sondages 1, 2 sont analogues. Entre le lit de graviers (semelle de consolidation) et le terrain actuel, on observe une importante couche d'argile plastique sur près de 0,45 m au pied de MR 1005, voire sur plusieurs mètres plus au nord. Cet envasement argilo-sableux qui sert d'assise au terrain actuel est certainement la conséquence brutale de l'action anthropique récente sur l'estuaire, caractérisée par les travaux d'endiguements contemporains.

Les bois repérés en 1987, au nord de cet aménagement monumental (Rabiot & Gauthier, 1987, DFS, p. 5 ; Langlois, 2002, DEA, p. 81), ont été identifiés comme les restes d'une clôture installée au XX<sup>e</sup>s. Aucune trace de fondations en bois (pieux, poutres, platelages, etc.) propres aux sites portuaires antiques n'a été décelée dans les couches inférieures, confirmant la mise en place de ces blocs à même le sable.

(Fig. n°2 : Vue en coupe de l'US 1002 au contact de l'aménagement MR1005 (secteur C – sondage 1), prise du nord-est )

(Fig. n°3 : Vue en coupe des US 1002, 1003 et 1004 au contact de l'aménagement MR1005 (secteur C – sondage 2), prise de l'ouest)

### **Le secteur B**

Partiellement détruit dans le sondage 5 (deux, puis une assise), MR1005 n'existe plus dans le sondage 6. En l'état de nos connaissances, plusieurs hypothèses peuvent expliquer la destruction (phase 2) du mur MR1005 (phase 1) : celle d'une action de sape occasionnée par le fleuve ; celle d'une importante poussée du versant et de ses colluvions depuis le sud ; enfin, celle d'un défaut dans la construction et l'élévation des blocs ayant rendu l'ouvrage fragile dans ce secteur. La combinaison de ces trois principaux facteurs est aussi

envisageable. Les blocs de MR1005 sont alors réutilisés dans un nouvel aménagement de berge constitué de deux parements (MR1006 et MR1019). Visibles en surface sur près de 10,30 m, ils apparaissent désaxés par rapport à MR1005 et remontés approximativement (phase 3). MR1006 et MR1019 sont installés sur le lit de graviers (US1003) déposés préalablement devant MR1005, et constituent une terrasse de plan relativement rectangulaire (3,5 m x 12,5 m). Enfin, suite à l'abandon du site, un important colmatage s'opère devant MR1019, à l'image des niveaux observés au nord de MR1005.

Deux grandes phases de remblaiements se distinguent donc dans le sondage 6, l'une fonctionnant avec l'ancien aménagement auquel appartenait MR1005, l'autre rattrapant le dénivelé de ces couches inférieures (conséquence de l'effondrement de MR1005 ?) et servant à la mise en place du sol SL1023. Il semble se développer depuis cette assise jusqu'au pied de versant, où se situe un troisième aménagement monumental tardif (secteur A). Depuis la découverte des vestiges à la fin du XX<sup>e</sup>s., un amas de blocs monumentaux situé au pied de versant avait déjà été signalé et interprété comme des vestiges liés à l'aménagement de berge primitif (DFS 370, p. 5). L'escalier (ES1014) repose en réalité sur les derniers niveaux contemporains du site, et notamment sur le niveau de sol SL1023. Il permet d'accéder à une plate-forme rectangulaire, délimitée par les trois parements – MR1015, MR1053 et MR1054 – au milieu desquels on peut désormais entrevoir un blocage. L'ensemble tardif parallèle au mur MR1019, est constitué de très gros blocs de calcaire (réemplois de MR1005 ?) et de quelques briques à sa base.

Le caractère hétéroclite du mobilier, la pauvreté de celui-ci et les bouleversements occasionnés en zone 1 nuisent à la datation du premier aménagement (MR1005).

## L'apport des sources cartographiques du port autonome de Rouen

Un plan inédit de 1847 présente pour la première fois un aménagement de berge en pierres à Aizier, dévoilant en surface la même physionomie que les vestiges relevés en 2005 avec trois ouvertures vers le fleuve situées aux alentours de l'église actuelle.

Un premier plan, daté de 1823-1824, va même jusqu'à faire écho aux séquences stratigraphiques observées au sud du parement monumental, en attestant l'existence d'un « quai grossier » à Aizier puis en décrivant la structure sous les termes suivants : *mur en pierres sèches [...] mur de quai en pierres sèches, et surtout, pour les parties arrières : terrain rapporté [...] marécage*. D'autre part, après réexamen d'un plan de 1743 – soit près de 80 ans plus tôt – le site portuaire d'Aizier semble envahi par les eaux du fleuve et étrangement dépourvu de tout aménagement aussi monumental.

## Conclusion

La fouille de 2005 a livré de nouvelles données sur l'ampleur et la nature du site d'Aizier, ouvrant de nouvelles perspectives de recherches sur la nature de l'ouvrage et sur son fonctionnement, et écartant d'autres pistes plus anciennes. À l'échelle du bourg, le plan nouvellement élaboré des vestiges de blocs monumentaux installés au pied du versant, laisse désormais apparaître une « ceinture » de pierre barrant le cône de déjection, et qui semble avoir été installée dans un but défensif, voire structurel ; elle revêt donc un triple emploi, celui de mur de soutènement d'une terrasse supérieure, celui de digue, ou encore

celui de quai (à certains endroits). Pour le secteur C, aucune trace d'activité liée au chargement ou au déchargement des navires, n'a été retrouvée.

Aujourd'hui, ne nous sont parvenues que les ruines est et ouest de cet aménagement colossal. En surface, ce dernier disparaît totalement dans sa partie centrale avant de réapparaître à l'est (propriété Alexandre). Bien sûr, Une telle construction soulève de nombreuses questions, et notamment celle du bâtisseur (cela suppose un investissement considérable). Présentant un parement (MR1005) estimé à l'échelle du bourg à environ 380 m de long sur au moins trois assises, large de 0,45 m et haut de 1,80 m, il est possible d'avancer quelques données chiffrées sur la nature de l'ouvrage. La dimension moyenne d'un bloc a été estimée (zone 1) à 1,2645 m de long, 0,45 m de large et 0,60 m d'épaisseur, ce qui, à l'échelle du site, constituerait un parement de près de 900 blocs (300 par assise), soit un aménagement composé de 760 à 800 tonnes de pierres en calcaire. Même si l'établissement des terrasses artificielles situées en arrière du parement monumental de la zone 1 ne semble pas découler de l'époque gallo-romaine, et malgré les compléments apportés aux investigations menées en 1987, il est encore trop tôt pour pouvoir attribuer avec certitude une datation absolue à cette construction colossale. Des sondages complémentaires voire une fouille en aire ouverte, permettront de trancher définitivement sur la question, notamment sur l'origine de ces blocs monumentaux.

MOUCHARD Jimmy

---

## ANNEXES

Fig. n°1 : Localisation des sondages de la zone 1 à l'issue de la campagne 2005



Auteur(s) : Guérin, Thomas ; Mouchard, Jimmy (SUP). Crédits : SUP (2005)

Fig. n°2 : Vue en coupe de l'US 1002 au contact de l'aménagement MR1005 (secteur C – sondage 1), prise du nord-est



Auteur(s) : Mouchard, Jimmy (SUP). Crédits : SUP (2005)

Fig. n°3 : Vue en coupe des US 1002, 1003 et 1004 au contact de l'aménagement MR1005 (secteur C – sondage 2), prise de l'ouest



Auteur(s) : Mouchard, Jimmy (SUP). Crédits : SUP (2005)

## INDEX

**operation** Fouille programmée (FP)

**Index géographique** : Haute-Normandie, Eure (27), Aizier

**Index chronologique** : Empire romain, ép. contemporaine, Moyen Âge, Temps Modernes

**Thèmes** : aménagement de berge, architecture monumentale, cartographie, digue, escalier, parement, port, prospection géophysique, remblai, emploi, sources écrites, stratigraphie, technique de construction, terrasse, topographie, transport sur eau

## AUTEURS

**JIMMY MOUCHARD**

SUP